



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE BECHAR
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES D'ADRAR
RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES D'ADRAR

Avis de Vente Aux Enchères Publiques et Restreinte

Il sera procédé le **30 et 31 Juillet 2018** à partir de **08H00** au niveau d'**Inspection divisionnaire des douanes d'Adrar**, à une vente aux enchères publiques et restreinte de lots consistant en :

- **Véhicules et Camions**
- **Véhicules et Camions à l'état d'épave**
- **Motocycles**
- **Marchandises diverses.**

Lieu de visite

- Recette des douanes d'Adrar
- Brigade des douanes de Bordj Baji Mokhtar
- Brigade des douanes de Raggane
- Brigade des douanes de Timiaouine.

CONDITION DE VENTE

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus Offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou par chèque certifié.
- Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- Les lots adjudgés et payés, que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de (8) jours seront, après la mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais, et à ses risques et périls.
- Les marchandises sont vendues à l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

La vente restreinte sera ouverte uniquement pour les adjudicataires ayant la qualité de prestataires agrès dans le domaine du recyclage de marchandises.

LE RECEVEUR DES DOUANES